

La responsabilité des gestionnaires publics

Synthèse des arrêts



Les 33 arrêts rendus

Affaire	Justiciables	Faute	Montant	Condamnation	Appel
ALPEXPO	Directrice Générale	Engagement de dépenses sans en avoir le pouvoir		3 500 €	oui confirme la relaxe
		Octroi d'avantage injustifiés à autrui	3 149 €		
	Anciens Présidents Directeurs Généraux	Faute grave avec préjudice financier significatif	12 000 €	relaxe	
Commune Ajaccio	Maire	Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	186 600 €	10 000 €	
Centre Hospitalier Marie Galante	Ancienne Directrice	Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	42 067 €	7 000 €	
	Directeur			2 000 €	
	Attaché d'administration chargé des affaires générales			1 000 €	
Régie Régionale des Transports des Landes	Directeur	Avantage injustifié à soi-même	- €	relaxe (non retroactivité)	
Caisse de crédit municipale de Bordeaux	Ancien Directeur	Faute grave avec préjudice financier significatif	3 900 000 €	20 000 €	
	Ancien Directeur Adjoint			10 000 €	
Département de l'Eure	Adjoint au payeur départemental	Faute grave avec préjudice financier significatif	791 000 €	2 500 €	Confirmé en appel
	Adjoint au directeur des finances			2 500 €	
Département de la Haute Saône	Ancien Président du Conseil Général	Octroi d'avantage injustifiés à autrui	57 062 €	9 000 €	



Les 33 arrêts rendus

France Média Monde	Présidente Directrice Générale	L'engagement de dépenses sans respect des règles applicables en matière de contrôle		relax	
	Directeur Général			5 000 €	
	Directrice des ressources humaines	L'engagement de dépenses sans en avoir le pouvoir et sans en avoir reçu délégation		2 000 €	
	Directeur technique et des systèmes d'informations			abandon	
	Directeur des environnements numériques			1 000 €	
Régie Gazelec de Péronne	Directeur	Engagement irrégulier de dépense Non soumission des comptes financiers		4 000 €	Oui confirmé en appel mais réduction de l'amende du comptable à 2500
	Agent Comptable et DAF			3 000 €	
Office du Toourisme de Strasbourg et sa région (OTSR) association de droit local	Directeur	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	624 372 €	1 500 €	
	Président			abandon (décès)	
Régie métropolitaine de Bordeaux Parcub devenue METPARK	Directeur général	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire (marché public)	724 400 €	2 500 €	
	Directeur des finances et régisseur	infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses, commet une faute grave de gestion ayant causé un préjudice financier significatif.		8 000 €	



Les 33 arrêts rendus

Gestion de la base de loisirs de Beaumont-Saint Cyr	Ancien président	Faute grave se matérialisant par une violation des règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens publics ayant entraîné un préjudice financier significatif, au motif que les conditions financières établies dans une convention de délégation de service public n'ont pas été respectées ;	368 000 €	dispensé	
	Président			1 000 €	
	Directeur Général			4 000 €	
COMMUNE DE FELLERIES (NORD)	Maire	Gestion de Fait (Musée et Comité des fêtes) Non production des comptes (non retenue)		3 000 €	
	Première adjointe			2 000 €	
	Adjointe et régisseuse du Musée			1 000 €	
	Conseillère municipale et trésorière comité des fêtes			1 000 €	
	Conseiller municipal et président comité des fêtes			relaxe	
COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-EN-BORN (LANDES)	Ancienne Directrice Générale des Services	Faute grave se matérialisant par une violation des règles relatives à l'exécution des recettes (non-prise en charge des sinistres et le non-paiement de prestations par la compagnie d'assurance) ayant entraîné un préjudice financier significatif	44 770,31	1 000 €	

Les 33 arrêts rendus

	Président de la CRAB	Avantage injustifié à autrui		relaxe	
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE ET L'ASSOCIATION "E-TOILE"	Président de l'Association			relaxe	
COMMUNE DE BANTZENHEIM (HAUT RHIN)	Maire	Avantage injustifié à soi-même et à autrui	12 492 €	5 000 €	
	Ancienne secrétaire de mairie			10 000 €	
COMMUNE DE RICHWILLER (HAUT RHIN)	Maire	Avantage injustifié à autrui	163 940 €	~~1 000 €~~	Relaxé en appel
Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) et Direction nationale d'interventions domaniales (DNID)	Directeur du centre de Grignon	Infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses, commet une faute grave de gestion ayant causé un préjudice financier significatif.	220 000 €	4 000 €	
	Directrice générale adjointe d'AgroParisTech			5 000 €	
	Responsable de la division réseau de ventes de la direction nationale des interventions domaniales			3 000 €	
	Commissaire aux ventes au sein de la direction nationale des interventions domaniales			~~3 000 €~~	Appel
				500 €	

Les 33 arrêts rendus

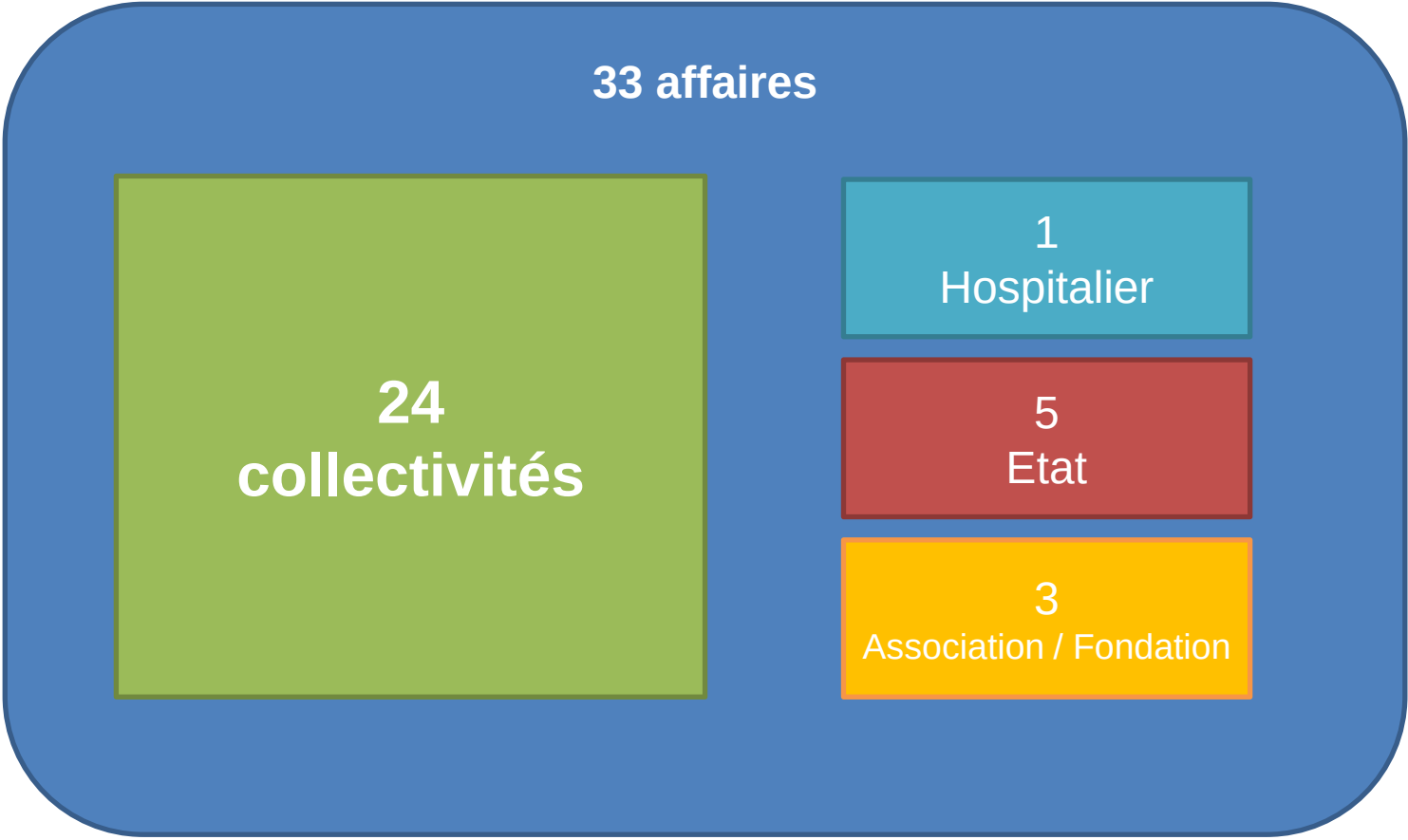
Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Marseille Habitat et Société civile immobilière (SCI) Protis Développement	Deux précédents gérants de société titulaire d'un marché	Infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses, commet une faute grave de gestion ayant causé un préjudice financier significatif.	308 274 €	relax	
	Directrice de la SAEM	Ordre donné à un subordonné de signer un acte sans en avoir reçu délégation.		1 000 €	
Fondation Assistance aux Animaux	Présidente	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	1 450 123 €	1 500 €	
	Directeur		347 576 €	1 000 €	
Communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération »	Président	Avantage injustifié à autrui	- €	3 000 €	
Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion (Yvelines)	Responsables de l'association "Constance"	Gestion de fait	91 139 €		abandon

Les 33 arrêts rendus

Commune d'Éguilles (Bouches-du-Rhône)	Agent Comptable	Faute grave ayant causé un préjudice financier significatif	281 505 €	7 500 €	
Communauté de communes de Marana-Golo	Directeur Générale des Services	Infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses, commet une faute grave de gestion ayant causé un préjudice financier significatif	300 000 €	dispensé de peine	
	Comptable			4 000 €	
	Comptable			5 000 €	
Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (Ecpad)	Directrice	Faute grave ayant causé un préjudice financier significatif Avantage injustifié à autrui (non retenu)	210 660 €	2 000 €	
Commune de Morne-à-l'Eau (Guadeloupe)	Maire	Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	9 900 €	2 500 €	
Association Laval Mayenne Technopole	Directeur	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	680 000 €	1 000 €	
Commune de Provin (Nord)	Directeur Général des Services	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	176 282 €	1 500 €	

Les 33 arrêts rendus

Régie Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (Morbihan)	Directeur	Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	3 500 000 €	2 000 €	
Commune de Poindimié (Nouvelle Calédonie)	Maire	Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	33 647 112 CFP	4 000 €	
Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG38)	Président Présidente DGS DRH	Infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses, commet une faute grave de gestion ayant causé un préjudice financier significatif	855 068 €	Relaxe	
Société d'économie mixte Locminé Innovation Gestion des Énergies Renouvelables (SEM Liger) (Morbihan)	Maire Directeur Général	Gestion de fait Avantage injustifié à autrui	- €	Relaxe	
Chambre départementale d'agriculture de Lot-et-Garonne	Ancien Président Ancien Vice-Président Ancien Vice-Président Comptable Membre du bureau	Faute grave ayant causé un préjudice financier significatif Gestion de fait Avantage injustifié à autrui Absence d'ordonnancement d'une décision de justice Gestion de fait Non production des comptes	- €	14 000 7 000 5 000 5 000 2 000	



24

collectivités

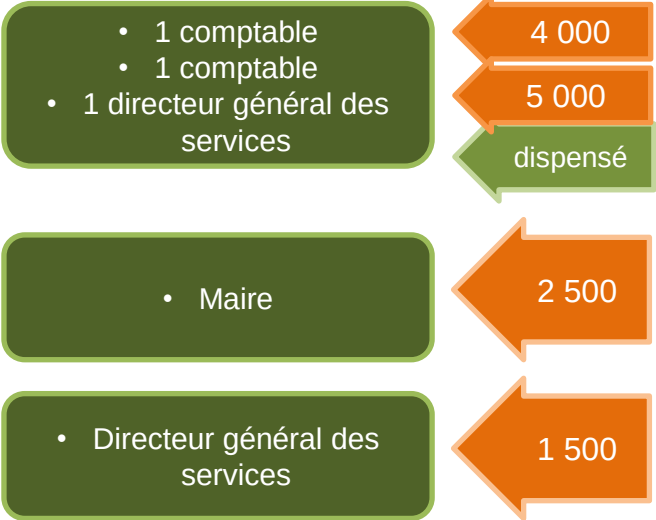
• Directrice	3 500
• Anciens Présidents directeurs généraux	relaxe
• Maire	10 000
• Directeur	Relaxe NR
• Ancien Directeur • Ancien Directeur adjoint	20 000 10 000
• Adjoint au payeur départemental • Adjoint au DAF	2 500 2 500
• Ancien président du Conseil général	9 000
• 1 Directeur • 1 Agent Comptable	4 000 3 000

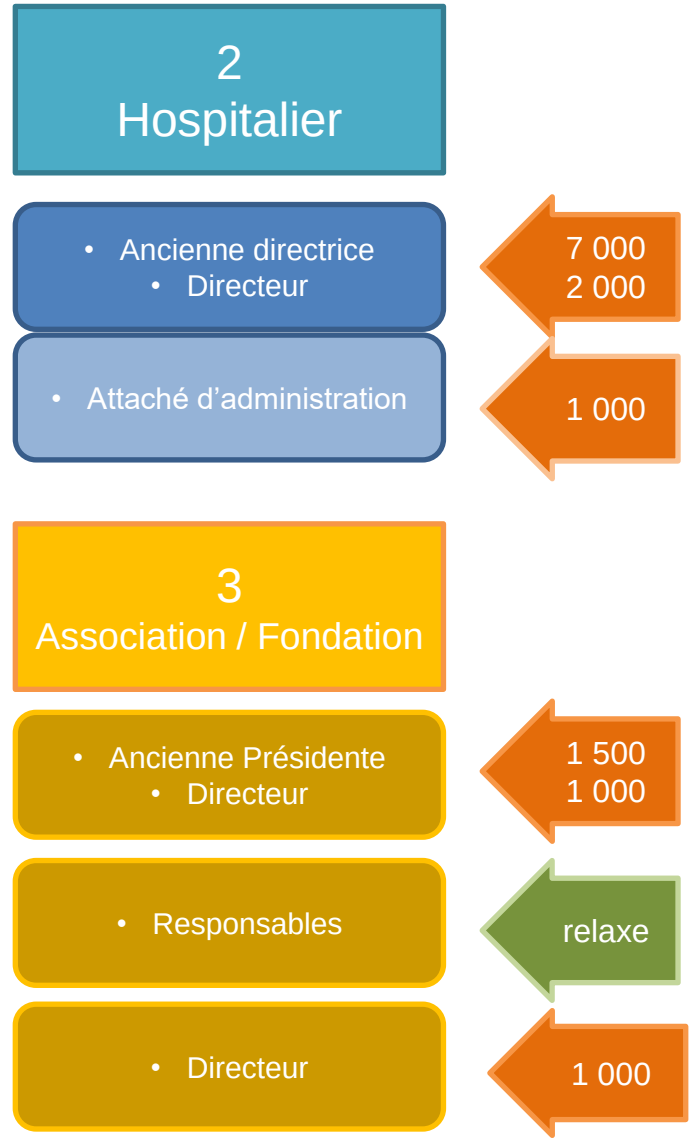
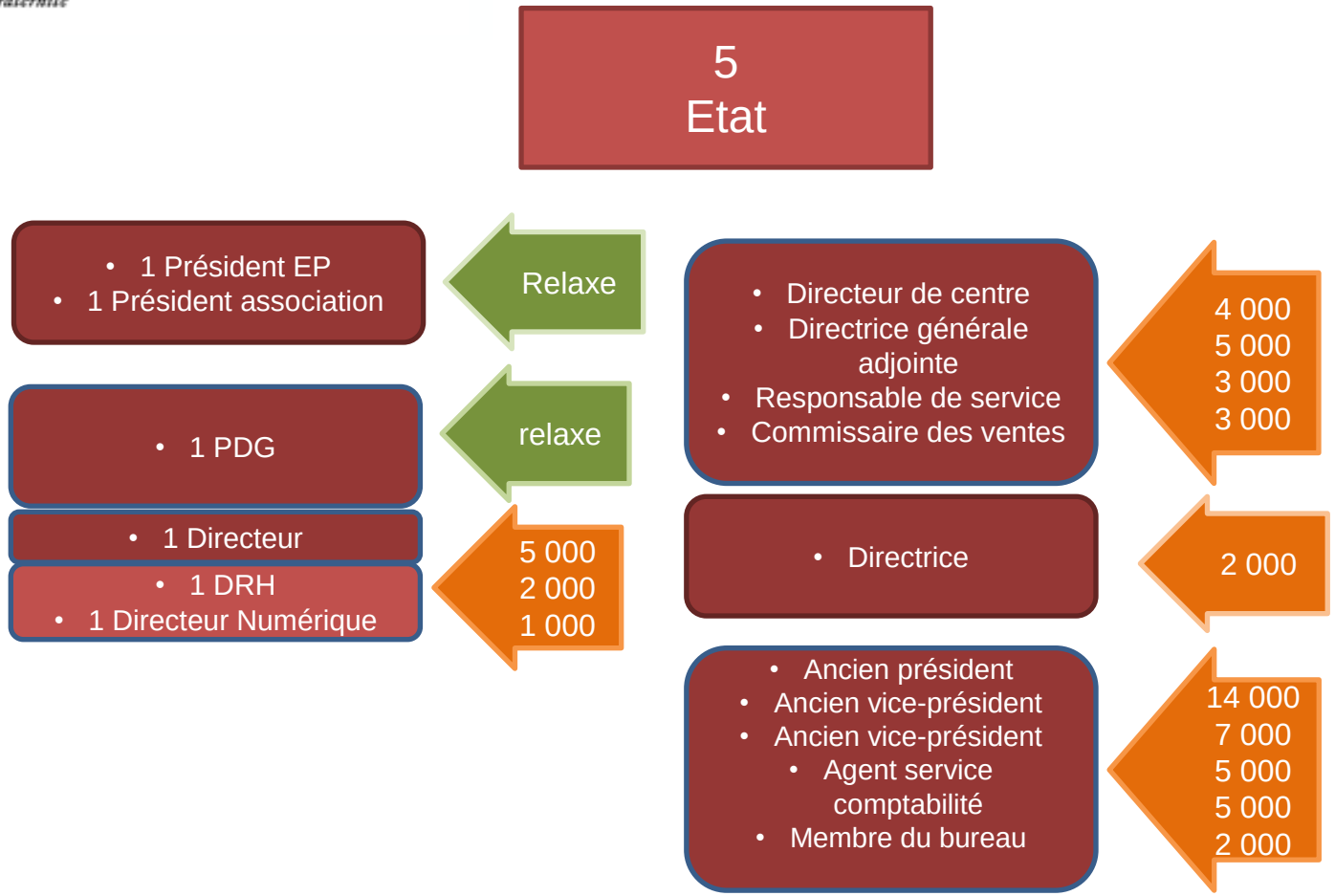
• 1 Directeur • 1 Président	1 500 abandon
• 1 Directeur général • 1 Directeur des finances	2 500 8 000
• 1 Directeur • 1 Président • 1 ancien président	4 000 1 000 dispensé
• Ancienne DGS	1 000
• Maire • Première adjointe • Adjointe et régisseuse • Conseillère et trésorière • Conseiller et président	3 000 2 000 1 000 1 000 dispensé
• 1 Président EP • 1 Président association	Relaxe

• 1 maire • 1 ancienne secrétaire de mairie	5 000 10 000
• 1 maire	1 000
• 2 Gérants de société • Directrice de SAEM	relaxe 1 000
• 1 président	3 000
• 1 agent comptable	7 500
• 1 Directeur	2 000
• 1 Maire	4 000
• 2 anciens présidents • 1 DGS • 1 DRH	Relaxe
• 1 Maire • 1 DG	Relaxe

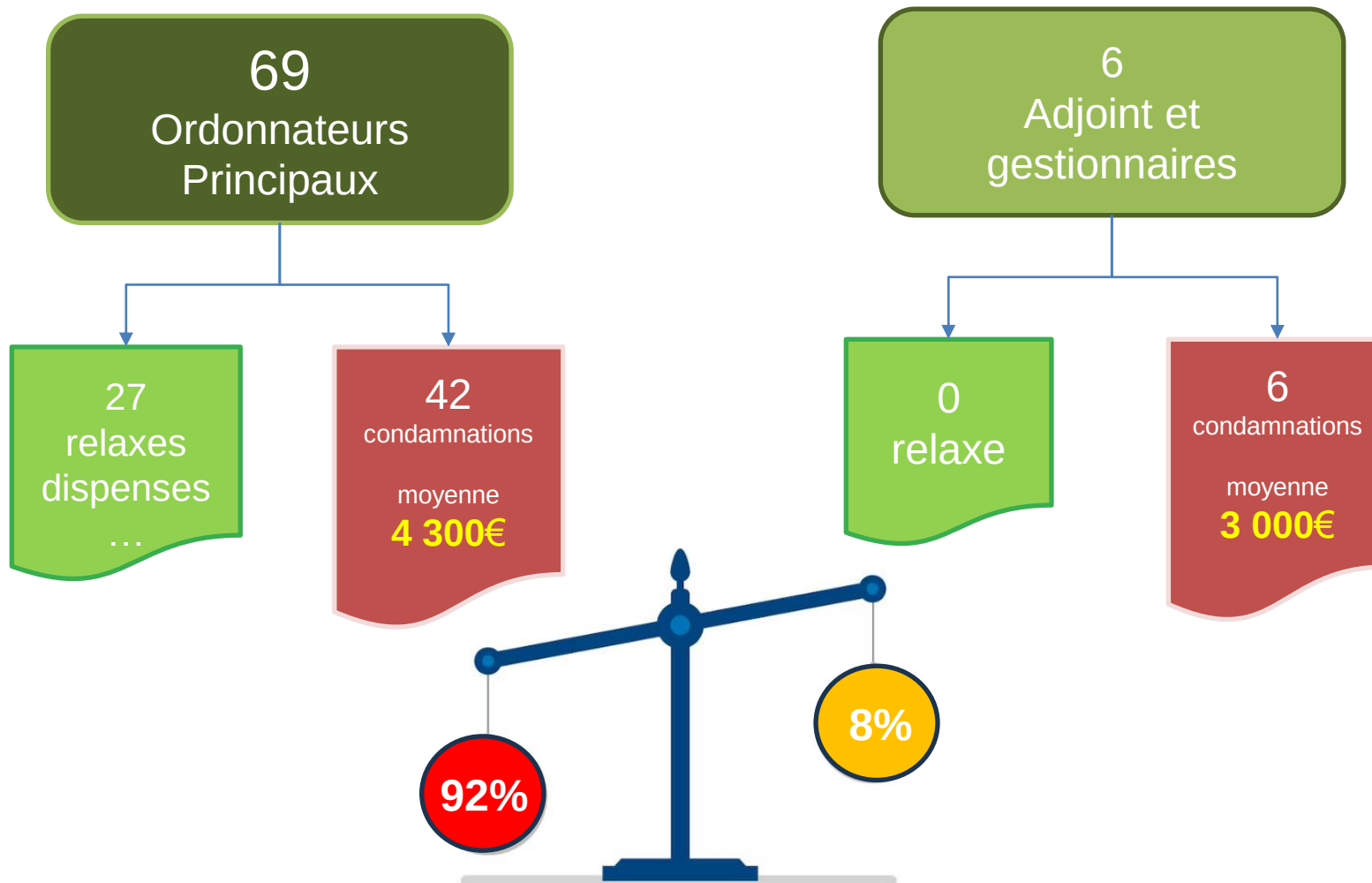


24
collectivités



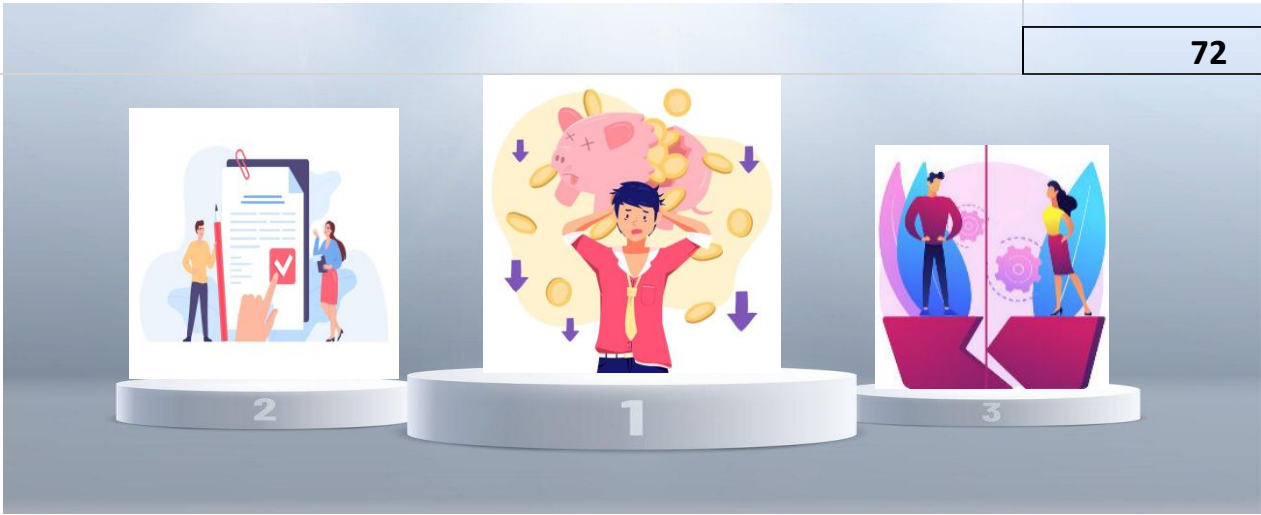


33



33 affaires – 72 infractions

	Infractions relevées	Nombre d'affaires	Relaxe et dispense
Faute grave avec préjudice financier significatif	21	11	11
Gestion de Fait	15	4	11
Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	11	8	2
Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	8	5	0
Non production des comptes financiers	4	2	0
Octroi d'avantage injustifiés à autrui	7	6	4
Avantage injustifié à soi-même	3	2	1
L'engagement de dépenses sans respect des règles applicables en matière de contrôle financier	2	1	1
Ordre donné à un subordonné de signer un acte sans en avoir reçu délégation.	1	1	0
	72		30





**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*